

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Rubrique 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Forme du produit: Mélange
Nom du produit: Plâtre Magnétique
Code du produit: 25196190600
Groupe de produits: Crépis

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes**

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal: Utilisations par des consommateurs, Utilisation professionnelle, Utilisation industrielle
Granuleuse industrielle et décorative

Utilisation de la
substance/mélange:

1.2.2 Utilisations déconseillées

Pas d'informations
complémentaires disponibles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Smarter Surfaces
13 Garville Mews
Rathgar
Dublin 6
Ireland
Téléphone: +353 1 4845627
Web: www.smartersurfaces.ie

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence: +353 1 4845627 [Smarter Surfaces]

Rubrique 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Mention d'avertissement (CLP):	Non applicable
Mentions de danger (CLP):	Non applicable
Conseils de prudence (CLP):	P102 - Tenir hors de portée des enfants P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale [L'application par pulvérisation; P261 - Éviter de respirer les aérosols.]
Phrases EUH:	EUH208 - Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one(2634-33-5)(220-120-9). Peut produire une réaction allergique EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande
Fermeture de sécurité pour les enfants.	Non applicable
Indications de danger détectables au toucher	Non applicable

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification: Aucun(es) dans des conditions normales.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Rubrique 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substance

Non applicable

3.2 Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Magnétite <i>substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (AT, BE, DE, DK, ES, FI, FR, GB, IT, NL, PL, PT, SE)</i>	(n° CAS) 1309-38-2 (Numéro CE) 215-169-8	10 - 25	Non classé
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(n° CAS) 2634-33-5 (Numéro CE) 220-120-9 (Numéro index) 613-	0,005=< C < 0,05	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
	088-00-6		Aquatic Acute 1, H400

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
1 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(n° CAS) 2634-33-5 (Numéro CE) 220-120-9 (Numéro index) 613-088-00-6	(C >= 0,05) Skin Sens. 1, H317

Texte complet des phrases H: voir section 16

Rubrique 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Premiers soins général:** En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
- Premiers soins après inhalation:** Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.
- Premiers soins après contact avec la peau:** Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- Premiers soins après contact oculaire:** Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
- Premiers soins après ingestion:** En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions: Il n'existe jusqu'à ce jour aucune information sur des effets aigus et/ou des symptômes retardés et effets après une exposition.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Rubrique 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: dioxyde de carbone (CO₂), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie: Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie: Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

Autres informations: Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Rubrique 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes

Équipement de protection:

Procédures d'urgence:

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas fumer. Ventiler la zone. Ne pas respirer les vapeurs.

6.1.2 Pour les secouristes

Équipement de protection:

Procédures d'urgence:

Fournir aux équipes de secours une protection adéquate.

Ne pas fumer. Aérer la zone. Ne pas respirer les vapeurs.

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage:

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Autres informations:

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Rubrique 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Conserver le récipient bien fermé. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Ne jamais ouvrir les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Pour la protection individuelle, voir le chapitre 8. Observer les réglementations de la protection du travail.

Mesures d'hygiène:

I1 est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage:

Stocker conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Température de stockage:

5 - 30 °C Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe

Interdictions de stockage en commun:

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Lieu de stockage:	Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
Prescriptions particulières concernant l'emballage:	Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

Rubrique 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Magnétite (1309-38-2)

France

VME (mg/m³)

5 mg/m³ [Magnetite, as Fe (dust, fume)]

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Équipement de protection individuelle:

Lunettes bien ajustables. Gants. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Protection des mains:

Il n'existe pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange). En cas de contact prolongé, utiliser des gants en caoutchouc ou Néoprène. Le temps de perméation doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit. Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants. Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement. Les performances ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques / chimiques et un mauvais entretien. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit

Protection oculaire:

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Protection de la peau et du corps:

Des blouses en coton ou en coton/synthétiques sont acceptables. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées

Protection des voies respiratoires:

Si les ouvriers sont exposés aux concentrations au-dessus de la limite d'exposition ils doivent employer des masques appropriés et certifiés

Rubrique 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Liquide
Couleur:	Gris(e).
Odeur:	Caractéristique.
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
pH:	8 - 9 @ 20 °C
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1):	Aucune donnée disponible
Point de fusion:	Aucune donnée disponible
Point de congélation:	± 0 °C Eau
Point d'ébullition:	± 100 °C Eau
Point d'éclair:	Non applicable
Température d'auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Température de décomposition:	Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux.
Inflammabilité (solide, gaz):	Ininflammable.
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C:	Aucune donnée disponible
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Masse volumique:	1,85 - 1,95 kg/l
Solubilité:	Miscible avec l'eau.
Log Pow:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique:	470 - 500 P @ 20 °C (Brookfield Sp. 7/50 r.p.m.)
Propriétés explosives:	Aucune réaction dangereuse connue.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	Non applicable

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

9.2 Autres informations

Teneur en COV:

Out of scope of the VOC Directive 2004/42/EC

Rubrique 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux.

10.5 Matières incompatibles

Voir Rubrique 7.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, etc.

Rubrique 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible (Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP]. Ce produit n'est pas dangereux mais contient des composants dangereux)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme

pH: 8 - 9 @ 20 °C

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles

pH: 8 - 9 @ 20 °C

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Non classé

Cancérogénicité:

Non classé

Toxicité pour la reproduction:

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):

Non classé

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Non classé
Danger par aspiration:	Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles:	Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

Rubrique 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Ecologie - général:

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement, mais contient une (des) substance(s) dangereuse(s) pour l'environnement. Voir Rubrique 3.

1,2 benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)

CL50 poisson 1

1,6 mg/l [Oncorhynchus mykiss, 96h]

CE50 Daphnie 1

4,8 mg/l

ErC50 (algues)

0,11 mg/l [Selenastrum capricornutum, 72h]

Magnétite (1309-38-2)

CL50 poisson 1

> 10000 mg/l (Danio rerio) (OECD 203 method)

CE50 Daphnie 1

> 10000 mg/l (OECD 202 method)

12.2 Persistance et dégradabilité

Smarter Surfaces Smart Plâtre Magnétique

Persistance et dégradabilité

Aucune donnée sur la préparation elle même n'est disponible.

12.3 Potencial de bioaccumulation

Smarter Surfaces Smart Plâtre Magnétique

Log Pow

Aucune donnée disponible

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée sur la préparation elle même n'est disponible.

1,2 benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)

BCF poissons 1

6,95 (OECD 305)

Log Kow

0,7 (OECD 117)

12.4 Mobilité dans le sol

Smarter Surfaces Smart Plâtre Magnétique

Ecologie - sol

Aucune donnée sur la préparation elle même n'est disponible.

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
Smarter Surfaces Smart Plâtre Magnétique

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Celle substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6 Autres effets néfastes

Indications complémentaires: Le produit ne peut pas se répandre dans les égouts ou eaux superficielles

Rubrique 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets): Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Recommandations pour l'élimination des déchets: Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Indications complémentaires: Les emballages non nettoyés: Recommandation: Pas complètement les emballages vides doivent être conformes à la directive 91/689/CEE sont traitées.

Code catalogue européen des déchets (CED): 08 00 00 - DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION 08 01 12 - déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Rubrique 14: Informations relatives au transport

**Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN
ADR IMDG IATA**

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1 Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4 Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport:	Transport dans les lieux de l'utilisateur : Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont droits et bloqués. Assurez-vous que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de débordement
Transport par voie terrestre Règlement du transport (ADR):	Cette préparation est non classée dangereuse selon les réglementations transports (ADR). Non déterminé
Transport maritime Règlement du transport (IMDG):	Non déterminé.
Transport aérien Règlement du transport (IATA):	Non déterminé.
Transport par voie fluviale Règlementations du transport (ADN):	Non déterminé.
Transport par rail Règlement du transport (RID):	Non déterminé.

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Code IBC:	Non déterminé.
Type de bateau:	Non déterminé.
Catégorie de pollution:	Non déterminé.

Rubrique 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV: Out of scope of the VOC Directive 2004/42/EC

15.1.2 Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2 Evaluación de la seguridad química

Una evaluación de la seguridad química no se ha llevado a cabo

Rubrique 16: Autres informations

Indications de changement:

1.1	Code du produit	Modifié
-----	-----------------	---------

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

EUH208

Contient. Peut produire une réaction allergique

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande

FDS UE (Annexe II REACH):

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.